

Pôle emploi 2012 -2015 Un plan contre les chômeurs



Pôle emploi, un univers de contrôles et de radiations

C'est dans un contexte d'aggravation continue des chiffres du chômage, 10,1 % de chômeurs fin octobre 2012, et de dérives aggravées dans les « missions de service public » de Pôle emploi que le Directeur Général (Jean Bassères) veut imposer le plan stratégique 2012-2015 . Plan qui détermine l'orientation de la politique d'accompagnement des chômeurs à Pôle emploi. Ce choix stratégique de gestion très libérale signé sous l'ère Sarkozy n'a pas été remis en cause par Michel Sapin, socialiste, actuel ministre du Travail et de l'Emploi. Et pour cause, Jean Bassères est un de ses amis intimes...

Nous dénonçons :

**** La création d'un corps de contrôleur de la recherche d'emploi***

La convention tripartite dont est issu le **plan stratégique**, impose que le conseiller devienne un **contrôleur de la recherche d'emploi**. Il aura toute latitude pour dénoncer et faire radier un demandeur d'emploi. Le **lien de confiance** qui doit se nouer entre le demandeur d'emploi et son conseiller sera alors rompu.

Le **plan stratégique**, quant à lui, crée à Pôle emploi un **corps de contrôleurs dédié qui sera chargé de contrôler la recherche d'emploi**. Si ces recherches sont considérées insuffisantes par Pôle emploi, le demandeur d'emploi sera radié sans revenu de remplacement. Il sera alors condamné sans pouvoir se défendre. **Pôle emploi sera juge, procureur et avocat**. Mais pire, les contrôleurs de Pôle emploi pourront aller contrôler la recherche d'emploi **directement au domicile du demandeur d'emploi**. « Rien n'est exclu se vante la direction de Pôle emploi dans un article de presse du Monde daté du 21 juin 2012 ».

**** Les suivis différenciés pour les demandeurs d'emploi***

Ces accompagnements rompent avec le **principe républicain d'égalité de traitement**. En fonction du profil du demandeur d'emploi, déterminé uniquement par le conseiller lors de l'EID afin de contractualiser le PPAE, le demandeur d'emploi sera envoyé vers l'un ou l'autre suivi. **Pôle emploi, seul, imposera son choix**.

L'accompagnement renforcé : est réservé aux demandeurs d'emploi qui sont selon eux les plus éloignés de l'emploi. Le premier service disent-ils rendu dans ce cadre réside dans le rythme et le contenu des entretiens réguliers que le Demandeur d'emploi aura avec son conseiller. (P16 du Plan). Ici il n'y a pas de limite aux convocations de Pôle emploi. Plus le demandeur d'emploi sera convoqué plus il s'épuisera et plus la fréquence d'absence aux rendez-vous augmentera. Conséquences, les radiations augmenteront.

L'accompagnement guidé : Seul le conseiller est habilité à déterminer l'intensité et le contenu de l'accompagnement en fonction du diagnostic qu'il réalisera. Le demandeur d'emploi dispose, en plus, du numéro de téléphone professionnel de son conseiller référent. (Page 16 du Plan). L'utilisateur sera donc à la disposition de Pôle emploi 24h/24h qui le convoquera à sa convenance. Pire le conseiller pourra organiser aussi un suivi par téléphone, ce qui exposera doublement le demandeur d'emploi aux radiations (sur convocation et par téléphone).

L'appui à la recherche d'emploi : est réservé aux demandeurs d'emploi autonomes. Bien sûr le diagnostic sera réalisé, là encore, par le conseiller emploi. Il s'assurera aussi que le demandeur d'emploi accomplit des actes positifs de recherche d'emploi. (Page 17 du plan). Le conseiller devient alors un contrôleur de la recherche d'emploi chargé de dénoncer le demandeur d'emploi s'il ne réalise pas des recherches actives suffisantes selon leurs critères. Pôle emploi radiera et supprimera les moyens de vivre aux chômeurs.

Le Suivi 100% Web : s'adresse aux demandeurs d'emploi volontaires pour cette accompagnement. Ils auront accès à un suivi totalement dématérialisé. (Page 17 du plan). Ces demandeurs d'emploi ne seront pas ou très peu reçus en agence mais par contre le suivi de leur recherche d'emploi se fera par le web. Tous les contacts, quel que soit le canal utilisé (Web, Tablet, Iphone,...), seront tracés dans le dossier (espace personnel) du demandeur d'emploi, ce qui permettra notamment leur consultation et l'accès à l'historique des contacts avec Pôle emploi. (Page 11 du plan). Autrement dit Pôle emploi s'apprête à espionner la recherche d'emploi de tous ses usagers qui seront en suivi Web. Afin bien évidemment de radier et de faire baisser les chiffres. Le suivi 100% web pose aussi la contradiction de l'utilité d'ouvrir de grandes agences Pôle emploi au public alors que dans le même temps celui-ci organise la mise à distance du suivi de ses usagers.

L'ouverture aux sites d'annonces privés : la direction de Pôle emploi veut réaliser de «nouveaux partenariats avec les sites internet d'offre d'emploi privés» tel Keljob et Monster.fr. Les offres publiées par ces sites pourraient être référencées directement sur le site Pole-emploi.fr et inversement, dans le but affiché de faire circuler plus facilement toutes les offres d'emploi. En réalité, les offres d'emploi collectées par Pôle emploi ne sont plus suffisantes tant le marché économique est dégradé. Pour palier ce manque la direction est obligée d'ouvrir son site internet à des sites privés dont la qualité des offres n'est pas contrôlée. Pire, ces offres sont bien souvent virtuelles. Une offre virtuelle n'est-ce pas le moyen rêvé pour faire croire qu'il y a encore de l'emploi ?

*** Un pilotage de Pôle emploi par les résultats**

« Trop longtemps les agents ont été uniquement évalués sur leur capacité à réaliser des actes, sans que l'efficacité de ceux-ci ne soit évaluée ». Désormais, le taux de retour à l'emploi devrait devenir l'indicateur phare de l'organisme. « Les managers bénéficieront d'analyses des résultats déclinées par bassin d'emploi », promet le plan stratégique. Ce taux de retour à l'emploi permettrait de comparer entre elles les « performances » des différentes agences. La mise en place de la concurrence de tous contre tous entrainera une pression énorme sur les agents qui devront à tout prix placer les demandeurs d'emploi afin de bénéficier d'une bonne notation de leurs équipes et de leurs agences. La culture de la performance par le résultat est issue des dogmes libéraux qu'on applique en général aux entreprises privées. Or Pôle emploi est justement un service public qui est redevable d'un service au public. Ce service sera-t-il de qualité si les marges sont réalisées sur les radiations des demandeurs d'emploi qui n'auront pas voulu obtempérer face aux pressions ?

Le plan stratégique de Pôle emploi est avant tout une stratégie « Bulldozer » pour faire baisser les chiffres du chômage par les radiations. Cette réforme a pour but de faire des économies par un traitement « light » de certains demandeurs d'emploi afin de dégager des marges de manœuvre pour faire face à la montée du chômage qui va continuer. N'est il pas prévu un taux de chômage de 11% à la fin 2013...?

Nous revendiquons :

- **L'arrêt immédiat des contrôles et du traçage des demandeurs d'emploi.**
- **L'arrêt immédiat des radiations de 2 mois prononcées pour une simple et unique absence à convocation**
- **La suppression des radiations pour avoir raté un simple appel téléphonique.**
- **La suppression des convocations et des avertissements avant radiation envoyés uniquement sous forme dématérialisée.**

Écoutez l'émission "AC! Tonne" tous les **mercredis** à 17h sur **La Clé des Ondes 90.10 Mhz**